

186.
 N°.
 N°.
 Cantons N°.
 956

Expeditions

Sucerne. 78
 Argovie

raison et ne puisse la décrire. ? ignore une seule des parties que depuis lors il s'en sera après instruit pour qu'il ne manque rien au tableau que je vous demande par la présente et que vous voudriez bien m'adresser le plutôt possible.

à la Chambre Administrative de la lettre de vos expéditions
 de la Suisse par le Canton de Argovie

1000.

839.
 919.

1. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 2. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 3. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 4. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
1. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 2. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 3. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf
 4. Non d'Alten Brugg unse. fängt an bei Brugg, und geht auf

Du 26^e Decemb.

812. Argovie. 785
 A la Chambre Administrative à Aril.
 Je n'ai fait à la classification de vos routes qu'un très petit changement concernant celle qui va du pont de Weigen près de Moterist par Toffingen à Lucerne que j'ai dû mettre dans la première classe, enfin vous la trouverez sous ce pli telle que je l'ai définitivement arrêtée.
 Le préfet vous transmettra incessamment les instructions des Vinspateurs des Ponts et Chaussées, des pionniers & sous préfets. vous voudriez bien les faire promptement parvenir à ces derniers parce que
 = le

N^o des
reponses
B
C

Expeditions.

Cantons, N^o

[Faint handwritten text in German, likely a list of cantons or administrative notes.]

Le préfet est chargé de leur notifier qu'ils sont en fonction dans leurs districts respectifs en vertu de la loi du 22. Octobre dernier & conformément à mes susdites instructions qui leur seront par vous transmises.

Je vous adresserai incessamment une quarantaine d'exemplaires de l'ouvrage du citoyen Guisan pour en faire l'usage indiqué dans les instructions. Afin de satisfaire au contenu de la loi concernant l'établissement des pionniers je vous enverrai incessamment aussi un étalon ou modèle du pie de Zurich. Je dois vous prévenir que la préférence donnée au pie suit de ce qu'il son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises que nous serons apparemment obligés d'adopter, est à la nécessité urgente de mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

Je vous invite, cit. ad: à mettre incessamment la nouvelle organisation des ponts et chaussées en activité conformément à la loi du 22. Octobre dernier et pour cela de répondre à ma lettre du 23. courant.

Sur l'économie où les circonstances nous apprennent vous sentes, citoyens ad: que nous ne pouvons placer des pionniers que sur les routes de première et seconde classe. *[Signature]*

Argovie. 786. au Direct national même que N^o 766.

Soleure. 787. Au Direct national, envoi le brevet pour l'Inspecteur des ponts et chaussées. L'Exécuteur Schwaller, même que N^o 722. 1012

Wälstätt. 788. Au Direct national brevet pour Eugen Muller comme Inspecteur même que N^o 722. 1013

Du 27. Decemb:

Soleure. 789. A la Chambre Administrative à Soleure. 1045

J'ai été obligé de faire quelques changements à la classification des routes que vous m'avez adressé le 27. Novembre dernier, afin de la faire cadrer avec celle des autres cantons, notamment de ceux qui vous avoisinent. Je vous demande donc, cit. ad: ^{quelques heures} encore ^{quelques} de travail sur cet objet afin de le terminer de manière qu'il n'en soit plus question, vous voudriez donc bien:

1. Suivre exactement la classification du modèle ci joint; en observant de l'établir aussi en quatre colonnes
 2. Remplir dans les deux colonnes du milieu les noms qui manquent afin qu'on puisse voir avec la plus grande précision où chaque route commence et finit et tous les endroits intermédiaires par où
 3. Elles passent
 4. mettre à la quatrième colonne les observations instructives et les plus essentielles sur les routes.
- Je désire que vous m'adressiez copie de ce tableau dès qu'il sera achevé.

Le Direct vous transmettra incessamment le Direct des Ponts et Chaussées, ses instructions, celles des pionniers et des sous-préfets. il est nécessaire que vous les adressiez à ces derniers le plus tôt possible, parce que le Direct est chargé

D
E
F
G
A
A
B
B
B
B
L
L
L
O
S
S
S